

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2737**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 116 avenue de Gadagne

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2737**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 116 avenue de Gadagne

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la cession**

La parcelle cadastrée CC 188 située 116 avenue de Gadagne à Saint-Genis-Laval, objet de la cession, est entrée dans le patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon, par acte en date du 23 juillet 1997.

Dans le cadre de la régularisation foncière d'un délaissé de voirie inutilisé, la Métropole cède, à madame Anaëlle Marjollet Aumeran et à monsieur Nicolas Faure, une emprise actuellement intégrée dans les limites physiques de la propriété des acquéreurs et ne présentant aucun intérêt pour la Métropole.

**II - Désignation du bien cédé**

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu cadastrée CC 188, située 116 avenue de Gadagne à Saint-Genis-Laval, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis, la cession de cette emprise interviendra au prix de 4 700 € pour les 63 m<sup>2</sup> de terrain nu, libre de toute occupation.

Tous les frais liés à cette vente, y compris les éventuels frais de dévoiements de réseau, sont à la charge de madame Anaëlle Marjollet Aumeran et de monsieur Nicolas Faure ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 20 juin 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 4 700 €, à madame Anaëlle Marjollet Aumeran et à monsieur Nicolas Faure, d'une emprise cadastrée CC 188, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>, située 116 avenue de Gadagne à Saint-Genis-Laval, dans le cadre de la régularisation foncière d'un délaissé de voirie inutilisé et déjà intégré dans les limites physiques de la propriété des acquéreurs.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 4 700 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 3 481,37 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

**5° - Tous les frais** liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20231016-310775A-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 17 octobre 2023<br>Date de réception préfecture : 17 octobre 2023 |
|--|